

BACHELOR HES-SO EN SOINS INFIRMIERS

Dispositif de formation pour les titulaires d'un diplôme en soins infirmiers d'une école supérieure (ES) ou d'un titre équivalent au bénéfice d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

1. Cadre réglementaire

Conformément aux « Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO » (du 10 février 2015), « Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes » (du 10 février 2015) et, en référence aux Best Practice de la KFH portant sur « l'admission des diplômé-es des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor » (du 16 mai 2006), les personnes détenant un diplôme suisse d'une école supérieure (ES) en soins infirmiers ou un diplôme étranger en soins infirmiers jugé équivalent bénéficient d'une reconnaissance de 90 crédits ECTS dans le programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers.

Conformément au « Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO » (du 4 mars 2014), la procédure de validation des acquis de l'expérience pour le Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers est ouverte aux personnes pouvant justifier de l'exercice d'activités professionnelles, associatives et/ou bénévoles dûment attestées de 5 ans minimum. Elle permet d'obtenir jusqu'à 30 crédits ECTS supplémentaires.

Le plan d'études cadre du programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers (PEC 2012) ainsi que le programme de formation de la Haute école de la Santé la Source (HEdS-La Source), lequel découle directement du PEC 2012, ont servi de base à la répartition des modules acquis par équivalence pour les porteurs d'un titre ES ou équivalent et ceux potentiellement acquis par VAE. L'évolution des programmes de formation, l'orientation disciplinaire et scientifique de ces dernières années ont été à l'origine des choix établis.

2. Modules acquis par équivalences et par VAE

Le tableau 1 présente les différents modules validés par équivalence, par VAE et ceux qui devront être suivis via la formation ad hoc offerte par la HEdS-La Source.

- **Equivalence** : L'ensemble des modules de première année sont jugés équivalents à l'exception du module de science infirmière (Scl) 1.1. S'y ajoutent les modules de sciences de la santé (ScS), de sciences humaines (ScH), et de méthodes, démarches et outils (MDO) de 2^{ième} année et de 3^{ième} année ainsi qu'un module clinique de 3^{ième} année. Un total de 90 crédits ECTS est validé par équivalence.
- **VAE** : La procédure de VAE vise à permettre l'analyse des expériences professionnelles significatives et la démonstration des liens entre ces expériences et le référentiel de compétences de la formation. Dans cette perspective, les modules d'intégration (INT) de 2^{ième} et de 3^{ième} année Bachelor ainsi que ceux de la formation pratique de 2^{ième} année ont été jugés propices à cet exercice d'explicitation des compétences. Un total de 30 crédits ECTS peut être octroyé par le jury de VAE selon le dossier présenté.

Tableau 1
Répartition des modules acquis par équivalence ou par VAE

	Modules jugés équivalents	Modules pour VAE	Modules non validés
BACH 1ère année	ScS 1.1 (5) ScS 1.2 (5) ScH 1.1 (5) HC 1.1 (5) HC 1.2 (5) MDO 1.1 (5) Int 1.1 (5) Formation pratique (10) Formation pratique (10)	-	Scl 1.1 (5)
BACH 2 ^{ième} année	ScS 2.1 (5) ScS 2.2 (5) ScH 2.1 (5) MDO 2.1 (5)	Int 2.1 (5) Formation pratique (10) Formation pratique (10)	Scl 2.1 (5) Méthodes recherche 2.1 (5) HC 2.1 (5)
BACH 3 ^{ième} année	MDO 3.1 (5) Module clinique ou thématiques (10)	Int 3.1 (5)	Module clinique (10) Bachelor Thesis (10) Formation pratique (10) Formation pratique (10)
ECTS	90 ECTS	30 ECTS	60 ECTS

Légende.

Scl : Science infirmière
 ScS : Sciences de la santé
 HC : Habiletés cliniques
 MDO : Méthodes, démarches, outils
 Int : Intégration
 ScH : Sciences humaines.

3. Dispositif de formation

Le dispositif de formation mis en place par la HEdS-la Source vise à permettre le développement des compétences et l'acquisition des connaissances relatives à la 3^{ième} année du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ainsi qu'aux modules de première et deuxième qui n'ont pas été validés pour un total de 60 ECTS. Il s'adresse aux candidat-e-s ayant obtenu 120 ECTS par VAE. Les candidat-e-s au bénéfice d'une seule équivalence (90 ECTS) ou d'une VAE partielle suivront ce cursus de formation et devront le compléter en fonction des modules non-acquis par VAE.

Les 60 crédits ECTS manquants sont répartis en 6 modules de formation théorique et 2 modules de formation pratique. La formation proposée répond aux exigences du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers et s'inscrit dans le PEC 2012 validé par le Comité directeur lors de sa séance du 6 juillet 2012. La réglementation HES-SO relative à la formation pratique s'applique de manière similaire dans ce dispositif. Pour rappel, un module de formation de cinq crédits se compose de séquences de cours, de séminaires et de travail dirigé pour un total de 75h, auquel se rajoute du travail personnel de l'ordre de 75h. La formation se déroule sur une durée minimale de 3 semestres académiques ; elle débute chaque année en septembre. Elle est conçue pour des étudiant-e-s en cours d'emploi. Les différents modules proposés s'inscrivent dans les axes de formation du PEC 2012 : sciences infirmière et humaines, recherche, méthodes, démarches et outils ainsi qu'habiletés cliniques et formation pratique. Afin de répondre au profil spécifique de ce public, les modules du Bachelor standard ont été adaptés. Ils consistent en une alternance entre la participation à des cours/séminaires du programme Bachelor standard et d'autres spécifiquement conçus. Les modalités et exigences de validation sont similaires entre les deux types de formation. Le tableau 2 résume les axes, modules et crédits du dispositif de formation Bachelor pour les titulaires d'un diplôme ES ou d'un titre équivalent au bénéfice d'une VAE.

Tableau 2

Dispositif de la formation Bachelor (60 ECTS)

Axes	Modules	Crédits ECTS
Science infirmière	• Scl_VAE_1 : Fondements disciplinaires	5
	• Scl_VAE_2 : Modèles conceptuels et théories intermédiaires	5
Recherche	• REC_VAE : Méthodes de recherches	5
	• TdB_VAE : Bachelor Thesis	10
Habilités cliniques, sciences infirmière et humaines	• HC_VAE : Evaluation clinique	5
	• Module clinique à option	10
Formation pratique	• Formation pratique_VAE_1	10
	• Formation pratique_VAE_2	10

Axe Science infirmière

- **Module Sci_VAE_1 = Fondements disciplinaires (5 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre une compréhension des fondements de la discipline infirmière et de la conception du soin infirmier en lien avec le métaparadigme et les écoles de pensées de la discipline.
 - Validation : Examen écrit individuel : L'étudiant-e positionne son exercice professionnel dans la discipline infirmière en mobilisant de manière argumentée et pertinente les connaissances développées et les expériences vécues dans le module.
- **Module Sci_VAE_2 = Modèles conceptuels et théories intermédiaires (5 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre une compréhension des modèles conceptuels et des théories intermédiaires infirmières et critique de manière pertinente leurs intérêts et/ou limites dans leur application clinique.
 - Validation : Travail écrit et oral de groupe : analyse critique d'une théorie ou d'un modèle infirmier en lien avec une situation clinique.

Axe Recherche

- **Module REC_VAE = Méthodes de recherche (5 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre une compréhension des méthodes de recherche utilisées en sciences infirmières ainsi qu'un positionnement critique pertinent dans la lecture d'articles scientifiques.
 - Validation : Travail oral de groupe: Analyse critique d'articles scientifiques.
- **Module TdB_VAE = Travail de Bachelor (10 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre un questionnement professionnel pertinent, un choix approprié et une utilisation pertinente de références théoriques, l'utilisation d'une méthodologie adéquate dans la recherche documentaire, des capacités d'analyse et d'argumentation et une mise en perspective fondée sur les résultats obtenus et des conclusions dégagées.
 - Validation : Bachelor Thésis écrit et soutenance (10 ECTS), travail en binôme (possible seul ou à trois selon les situations)

Axes habiletés cliniques (HC), sciences de la santé (ScS), infirmière (Sci) et humaines (ScH)

- **Module HC_VAE = Evaluation clinique des différents systèmes (5 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre sa maîtrise l'examen clinique dans des situations complexes, un jugement clinique et une relation professionnelle permettant d'assurer la qualité et la sécurité des soins.
 - Validation : Examen pratique de type simulation (2 postes)
- **Module à options = Module clinique (10 ECTS).** L'option choisie devra s'inscrire dans un champ clinique différent de la pratique professionnelle de l'étudiant-e.
 - Intentions : L'étudiant-e conçoit des projets de soins interdisciplinaires de qualité et met en œuvre différentes alternatives d'interventions infirmières en laboratoire. Il-Elle mobilise des connaissances issues de la science infirmière, des sciences hu-

maines et des sciences de la santé pour poser un jugement clinique pertinent face à des problématiques de santé complexes et démontre un positionnement critique dans sa démarche clinique.

- Validation : Selon le module choisi.

Axe formation pratique

- **Formation pratique_VAE_1 (10 ECTS) et formation pratique_VAE_2 (10 ECTS)**
 - Intentions : L'étudiant-e démontre les compétences attendues d'un-e professionnel-le de niveau Bachelor en soins infirmiers.
 - Validation : Evaluation des compétences et objectifs visés sur la base du référentiel de compétences PEC 2012 de la 3^{ième} année Bachelor.
 - La formation se déroule sur le lieu de travail de l'étudiant-e. Un contrat pédagogique tripartite (étudiant-e, PF, formateur HES) est établi.

Les modules ont lieu sur un semestre. Le tableau 3 illustre le déroulement temporel de la formation.

Tableau 3

Déroulement de la formation Bachelor (60 ECTS)

1^{er} semestre (automne)	2^{ème} semestre (printemps)	3^{ème} semestre (automne)
Sci_VAE_1 (5 ECTS) Fondements disciplinaires <i>Module conjoint avec Sci 1.1</i>	HC_VAE (5 ECTS) Evaluation clinique <i>Module conjoint avec HC 2.1</i>	Module clinique à option (10 ECTS) <i>Module complet avec volée</i>
REC_VAE (5 ECTS) Méthodes de recherche <i>Module VAE seul</i>	Travail de Bachelor_VAE (10 ECTS) <i>Module complet avec TB 3.1</i>	Sci_VAE_2 (5 ECTS) Modèles conceptuels et théories intrmédiaires <i>Module conjoint avec Sci 2.1</i>
	PFP 1 (10 ECTS) <i>Module VAE seul</i>	PFP 2 (10 ECTS) <i>Module VAE seul</i>

Module conjoint : une partie seulement du module est suivie avec la volée, le reste est fait de séminaires spécifiques VAE (la validation se fait ou pas avec la volée selon le module)

Module complet : les étudiants VAE suivent l'entier du module avec la volée ainsi que la validation

Module VAE seul : aucun lien avec le module volée (pas de cours ni de validation communes)

Références

- Règlement d'admission en Bachelor HES-SO du 11 décembre 2014 ;
- Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 10 février 2015 ;
- Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes du 10 février 2015 ;
- Best Practice de la KFH portant sur l'admission des diplômé-es des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor du 16 mai 2006 ;
- Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO, version du 4 mars 2014 ;
- Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en Soins infirmiers de la HES-SO, adopté par la Comité directeur de la HES-SO le 6 juillet 2012 ;
- Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 15 juillet 2014 ;
- Programme de formation Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école de Santé La Source.

Version mise à jour le 10.11.15